



Confédération des
Institutions Financières
Afrique de l'Ouest

**Appel à concours pour la conception
d'un logotype assorti d'une charte
graphique au profit de la CIF**

© Mai 2023

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	2
II. OBJECTIFS DU CONCOURS	3
III. QUI PEUT POSTULER ?	3
IV. LES PRODUCTIONS ATTENDUES	3
V. LES CIBLES	5
VI. DEPOT DES DOSSIERS	6
VII. LES PRIX DU CONCOURS	6
VIII. EVALUATION DES CANDIDATURES	7

I. CONTEXTE

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) est le Réseau fédérateur des caisses de base, des faïtières nationales, et d'unités d'affaires opérant dans la finance inclusive au sein de l'espace UMOA.

En croissance depuis plusieurs années, la CIF poursuit son expansion avec l'évolution de ses offres ainsi qu'une nouvelle politique d'intégration de ses membres et partenaires dans la sous-région. Elle est représentée dans 5 pays de l'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal, et le Togo) à travers six (06) institutions de microfinance¹.

Mise en place le 1^{er} juin 2007 à Ouagadougou, la CIF a été agréée le 17 décembre 2007, suivant arrêté N°2007/747/MEF/SG/DGTCP/DMF et inscrite dans le registre des institutions mutualistes ou coopératives du Burkina sous le numéro A-13070367. Elle a produit son bilan d'ouverture le 1^{er} janvier 2009 et a procédé au lancement officiel de ses activités le 21 mai 2010. Son siège social est à Ouagadougou au Burkina Faso.

La CIF est régie par la Loi n°2009-013/AN du 14 mai 2009, portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés au Burkina Faso.

La CIF ambitionne d'être l'acteur de référence de l'inclusion financière et de l'innovation en Afrique, toujours centré sur le financement de l'économie solidaire et l'expérience client, et qui s'ajuste continuellement aux mutations technologiques, à l'horizon 2025.

Son plan stratégique 2021-2025 est structuré autour de 4 orientations majeures dont la quatrième est dédiée exclusivement au « **renforcement de la marque employeur en vue de bâtir une identité forte et renforcer la performance sociale** »).

¹ (i) la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB),

(ii) la Faïtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-BENIN),

(iii) la Faïtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo (FUCEC-TOGO),

(iv) l'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Mali (KAFO JIGINEW),

(v) le Réseau des Caisses d'Epargne et de crédit du Mali (NYESIGISO) et

(vi) l'Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit Au Sénégal (UM-PAMECAS).

Conformément à cette orientation, la Direction Générale de la CIF, s'est dotée d'une stratégie de communication globale 2021-2025 assortie d'un plan d'actions pluriannuel. L'un des défis majeurs de cette stratégie de communication est le développement de la visibilité et de la notoriété du Réseau CIF.

C'est dans ce contexte que la Direction Générale de la CIF, sur autorisation du Conseil d'Administration a inscrit dans son Plan de Travail 2023, la conception d'un logotype pour le Mouvement CIF auquel, toutes les entités du Mouvement s'identifieront.

Pour ce faire, il est ouvert le présent concours.

II. OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objectif général de cette activité est de doter le Mouvement CIF d'un logotype assorti d'une charte graphique.

III. QUI PEUT POSTULER ?

Le concours est ouvert à des personnes physiques ou morales ressortissants des pays abritant les réseaux membres de la CIF (Bénin, Burkina Faso, Mali, Togo, Sénégal) estimant avoir des compétences en infographie et disciplines connexes pour satisfaire à la demande.

NB : Bien vouloir joindre aux propositions, une copie du document officiel d'identité pour les personnes physiques. Et pour les personnes morales, joindre une copie du registre de commerce et du document officiel d'identité du responsable de la structure.

Le prestataire qui ne fournira pas ces documents sera éliminé.

IV. LES PRODUCTIONS ATTENDUES

1.1. Un logotype

Le logotype constituera l'identité visuelle du Mouvement CIF. A ce titre, il devra traduire de façon claire et distincte les aspects suivants :

- La solidarité : c'est-à-dire que le logotype devra tenir compte des aspects de regroupement et des valeurs d'entraide et de solidarité qui caractérisent le Mouvement CIF.
- L'aspect financier : pour marquer le domaine d'activités du Mouvement CIF ;
- L'aspect humain : pour faire ressortir que le Réseau CIF lutte au quotidien pour l'amélioration des conditions de vie des populations démunies ;
- L'aspect adaptation : pour faire ressortir le caractère résilient et évolutif face aux multiples changements (économique, climatique, politique, technologique) ;
- L'aspect simplicité : le logotype doit être un symbole léger à travers lequel, toutes les entités du Mouvement CIF s'identifieront.

1.2. Une charte graphique

La charte graphique est un ensemble d'outils-visuels qui, mis ensemble est appelé à renforcer l'identité visuelle (logotype). Ainsi, la charte graphique du Mouvement CIF devra être composée des éléments suivants :

- Un code couleurs qui sera utile pour toutes les conceptions graphiques relatives au label Mouvement CIF et les différentes déclinaisons autorisés ou à bannir ;
- La typographie en accord avec la mission et les valeurs du mouvement. Elles concernent non seulement les polices elles-mêmes, mais aussi l'espacement et l'alignement des caractères sur la page ;
- Une proposition d'utilisation de l'identité visuelle sur les supports de communication (bloc-notes, stylo, tee-shirt, kakemonos, totem, enseigne lumineuse, etc.) ;
- Un Template Powerpoint intégrant l'identité visuelle du Mouvement CIF, les codes couleurs, les codes de polices pour titres, les sous titres et les textes, des zones pour l'insertion d'image et de graphique ;
- Une proposition de modèle de papier entête et autres papeteries pour la CIF et ses différentes entités sur laquelle le label du Mouvement CIF apparait clairement ;

- Des modèles d'habillage pour les documents à éditer sous le label Mouvement CIF (pages de garde, pages intermédiaires et les dernières pages de rapports, etc.) ;
- Un engagement dûment signé dans lequel, le soumissionnaire affirme transférer définitivement la propriété intellectuelle de l'identité visuelle à la CIF ;
- Toute autre proposition innovante pouvant contribuer à améliorer la visibilité du Mouvement CIF.

1.3. Un rapport technique

Le rapport technique devra présenter le processus de réalisation des différentes tâches. Les différents visuels seront également consignés dans le rapport.

Un volet sera consacré à une note explicative qui présente les différents éléments (logotype, code couleur, typographie, modèle papier entête, Template PowerPoint, modèle support de communication).

La note devra aussi être détaillée autant que possible avec des paragraphes explicatifs pour justifier :

- Les raisons qui ont prévalu au choix des couleurs proposées ;
- Les valeurs traduites par les éléments constitutifs des conceptions ;
- La vision impulsée par les différents visuels ;
- Le caractère singulier des différents éléments.

V. LES CIBLES

Le soumissionnaire devra veiller à ce que les productions déposées soient facilement compréhensibles par les cibles suivantes :

- Les dirigeants et le staff du Mouvement CIF ;
- Les clients/membres des différentes entités ;
- Les partenaires institutionnels techniques et financiers ;
- Les autorités de régulation et de tutelle.

VI. DEPOT DES DOSSIERS

Les propositions des candidats constituées des différents livrables devront être transmises à la CIF sous format numérique **au plus tard le jeudi 31 mai 2023 à 16h00mn GMT**:

- soit sur une clé USB, elle-même placée dans une enveloppe fermée avec l'inscription suivante au dos de l'enveloppe : « **CONCOURS POUR LA CONCEPTION D'UN LOGOTYPE ASSORTI D'UNE CHARTE GRAPHIQUE AU PROFIT DE LA CIF** » au secrétariat de la CIF sis à Ouaga 2000, non loin de l'Office National d'Identification (ONI), confer lien Google Map : <https://goo.gl/maps/txocwpzpgPQk4xTe6> ;
- soit par courriel à l'adresse : recrutement@cif-ao.org

Pour les dépôts physiques de clé USB, **l'identité (Nom et Prénoms) et l'adresse du soumissionnaire** devront être indiquées à l'intérieur de l'enveloppe.

Pour les transmissions par e-mail, précisez ceci en objet : « **nom du prestataire** » suivi de « **concours pour la conception d'un logotype assorti d'une charte graphique au profit de la CIF** ».

NB : Une rencontre virtuelle sera organisée le **mercredi 17 mai 2023 à 10 h GMT** pour mieux présenter le Mouvement CIF et rappeler l'objectif visé par le présent concours.

Bien vouloir [Cliquez ici pour rejoindre la réunion.](#)

VII. LES PRIX DU CONCOURS

Une prime individuelle sera allouée aux trois meilleurs candidats selon les classifications suivantes :

- **Premier : 2 000 000 FCFA TTC ;**
- **Deuxième : 1 000 000 FCFA TTC ;**
- **Troisième : 500 000 FCFA TTC.**

Ce prix inclut toutes les propositions d'améliorations que la CIF pourrait demander sur le logotype et la charte graphique.

Un contrat sera proposé au premier pour le transfert de propriété à la CIF des œuvres réalisées dans le cadre de ce concours.

VIII. EVALUATION DES CANDIDATURES

Un jury sera mis en place pour apprécier les propositions des soumissionnaires selon les critères suivants :

Rubriques	Notes
I- LE LOGOTYPE	50 points (A)
• La solidarité	10 points
• L'aspect financier	10 points
• L'aspect humain	10 points
• L'aspect adaptation	10 points
• La simplicité	10 points
II- LA CHARTE GRAPHIQUE	50 points (A)
• Un code couleurs du logotype et les différentes déclinaisons autorisées et celles non acceptées	15 points
• Typographie (police de caractère, espacement, alignement)	05 points
• Proposition d'utilisation du logotype sur les supports de communication (bloc-notes, stylo, tee-shirt, kakemonos, totem, enseigne lumineuse, etc)	10 points
• Template power point	10 points
• Template papier entête et autres papeteries (enveloppe, carte de visite, badge, etc)	05 points
• Des modèles d'habillage pour les documents (pages de garde, pages intermédiaires et les dernières pages de rapports, etc).	05 points
Total global	100 points
NB : Une note globale inférieure à 70/100 est éliminatoire	
Les notes attribuées par rubrique est la moyenne arithmétique des membres du jury.	

La CIF se réserve le droit de ne donner aucune suite au concours si les offres proposées ne répondent pas aux caractéristiques indiquées dans les présents TDR. Le concours sera alors ajourné ou relancé.

Adresses :

- Sise à la zone B1 Ouaga 2000,
- Email : recrutement@cif-ao.org
- Téléphone : +(226)25 37 60 58/ 25 37 65 55/ 25 37 64 60.

Ouagadougou, le 08 mai 2023

Le Directeur Général,

Mathieu SOGLONOU